

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 73, mars 2012

Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

Éditorial

Année européenne du "vieillessement actif" : priorité à l'amélioration des conditions de travail !

Conformément aux vœux de la Commission européenne, 2012 a été désignée "année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle".

Le défi du vieillissement

Ce choix a bien sûr été motivé par l'enjeu majeur que représente, pour les pays européens, leur vieillissement démographique. Comme le rappelle la Commission, "à compter de 2012, la population européenne en âge de travailler va commencer à se réduire, tandis que la population de plus de 60 ans poursuivra sa progression à raison d'environ deux millions de personnes par an." Si cette tendance résulte notamment de la bonne nouvelle que représente l'allongement de la durée de la vie, elle va toutefois aussi mettre sous tension nos équilibres économiques et sociaux. Selon les projections réalisées par Eurostat, "en 2060, il n'y aura plus que deux personnes en âge de travailler (15-64 ans) pour une personne de plus de 65 ans dans l'Union européenne, alors que ce ratio est actuellement de 4 pour 1".

Pour répondre à ce défi, partout en Europe, les pouvoirs publics repoussent progressivement l'âge légal de la retraite et font la promotion du "vieillessement actif". Pour que le taux d'activité des seniors progresse, deux conditions doivent toutefois être remplies. D'une part, il faut que la société change de regard sur ses membres

les plus âgés, et qu'elle reconnaisse leur apport en termes de compétences et d'expérience. D'autre part, il faut que les personnes âgées soient en mesure et aient le souhait de rester active plus longtemps.

Améliorer les conditions de travail... tout au long de la vie

Cette seconde condition dépend au premier chef des conditions de travail. Il convient bien sûr d'apporter des modifications pour adapter les postes de travail à des salariés plus âgés. Mais, plus fondamentalement, il faut aussi améliorer les conditions de travail tout au long de la vie. En effet, comme le démontrent de nombreuses études, le taux d'activité des salariés âgés dépend des conditions de travail qu'ils ont connues auparavant, au fil de leur carrière.

Autant dire que, pour gagner la bataille cruciale de l'allongement de la vie professionnelle, il faut d'abord gagner celle de l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises. Ce défi exige de mobiliser tous les acteurs concernés : les employeurs et les salariés bien sûr, mais aussi les professionnels publics et privés de la santé et de la sécurité au travail. L'enjeu est de taille : tous ensemble, nous pouvons en effet faire de l'année européenne du "vieillessement actif" celle de l'amélioration des conditions de travail ! ■

Lutter contre la pénibilité du travail allonge la vie active

"Avoir connu un travail pénible physiquement durant une grande partie de son parcours professionnel peut provoquer une usure prématurée et concourir à une sortie précoce de l'emploi", souligne une récente étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail. Les experts ont en effet mis en évidence que "les personnes de 50 à 59 ans qui ont été durablement exposées à des pénibilités physiques sont moins souvent en emploi après 50 ans, notamment après un cumul de pénibilités physiques : 68 % des personnes exposées à au moins une pénibilité et 62 % de celles exposées à au moins trois pénibilités sont en emploi après 50 ans contre 75 % de celles qui n'ont pas été exposées ou qui l'ont été moins de quinze ans." ■

(1) "Emploi et santé des seniors durablement exposés à des pénibilités physiques au cours de leur carrière", in *Dares Analyses*, n° 20, mars 2011.

Lu pour vous

Le tabagisme regagne du terrain, y compris en entreprise

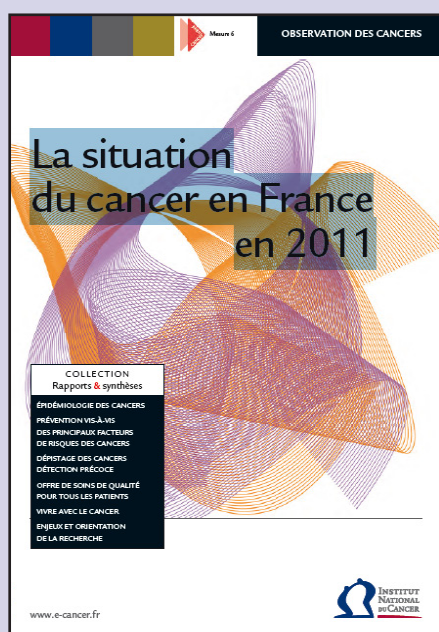
Selon un sondage réalisé par l'Institut Louis Harris pour l'association Droits des Non Fumeurs (DNF), quelque 64% des Français indiquent "avoir été en contact au cours des six derniers mois avec la fumée de cigarette dans un endroit dans lequel il est interdit de fumer". Une évolution qui touche aussi le monde du travail. Alors qu'en 2008, seulement 9% de Français affirmaient avoir été

exposés au tabagisme passif au travail, en 2009 une étude révélait que 21% des salariés étaient exposés à la fumée de tabac. Deux ans après, en l'absence de réelles mesures de contrôle, 36% des actifs déclarent avoir été exposés à la fumée de tabac sur leur lieu de travail !

Pour DNF, "si nous n'y prenons pas garde, il est presque certain que l'entreprise redeviendra un lieu fumeur et comptera à nouveau 42% de salariés qui, avant l'entrée en vigueur du décret Bertrand, affirmaient avoir

été exposés à la fumée de tabac". L'association rappelle que "la Cour de cassation a reconnu, le 29 juin 2005, que le responsable d'un établissement avait une obligation de sécurité de résultat concernant la santé de ses salariés confrontés au tabagisme passif" et que "dans le cas d'une infraction, ses responsabilités pénales et civiles peuvent être engagées". ■

Pour aller plus loin : l'enquête "Les Français face à la fumée de tabac" est consultable sur le site de DNF : www.dnf.asso.fr.



Près de 2,5 millions de salariés exposés à des facteurs cancérigènes

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le cancer du 4 février dernier, l'Institut National du Cancer (INCa) a rendu public un rapport sur "la situation du cancer en France en 2011". Le chapitre consacré aux expositions professionnelles rappelle combien ces dernières varient selon le secteur d'activité, la taille des entreprises et les catégories socioprofessionnelles. Il souligne aussi combien la lutte contre le cancer passe par une mobilisation accrue en faveur de la prévention.

de latence important entre l'exposition et la survenue de la maladie".

Pour évaluer l'ampleur des cancers professionnels, mieux vaut donc se reporter aux enquêtes épidémiologiques. Selon l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'incidence des cancers d'origine professionnelle serait plutôt comprise entre 11.000 et 23.000 nouveaux cas par an. Le rapport de l'INCa rappelle aussi que, "d'après l'enquête SUMER 2003, 13,5 % des salariés auraient été exposés à un ou plusieurs facteurs cancérigènes au cours de leur activité professionnelle, soit environ 2,37 millions de salariés".

De fortes inégalités selon les CSP et les secteurs d'activité

Pour cerner le phénomène, il faut aussi prendre en compte les fortes inégalités d'exposition. L'INCa relève ainsi que "70 % des salariés exposés sont des ouvriers et 20 % correspondent à des professions intermédiaires de l'industrie et de la santé" et que "les hommes constituent 84 % des salariés exposés aux cancérigènes". Une inégalité qui s'explique par le fait que les secteurs les plus exposés sont essentiellement masculins. En effet, "cinq secteurs d'activité (parmi 36) concentrent la moitié des salariés exposés : la construction (18 % des salariés exposés), le com-

"Cinq secteurs d'activité concentrent la moitié des salariés exposés."

merce et la réparation automobile (10 %), la métallurgie (7 %), les services opérationnels (7 %) et la santé (7 %)."

Cancers, document unique et PME

Le rapport relève aussi "de fortes disparités dans la mise en œuvre de mesures de prévention des expositions aux cancérigènes entre les grandes entreprises, les PME-TPE, les entreprises de sous-traitance et les sociétés d'intérim". Une observation qui vient souligner le rôle capital des acteurs de prévention externes à l'entreprise dans la lutte contre les cancers professionnels. En effet, faute de disposer en interne des compétences nécessaires, c'est souvent au contact de ces experts accueillis à l'occasion de la rédaction du document unique, que les entreprises prennent conscience de leur exposition au risque cancérigène et mettent en œuvre des plans d'action pour le réduire. ■

Pour aller plus loin : Le rapport de l'Institut national du cancer (INCa) sur "la situation du cancer en France en 2011" est librement téléchargeable sur www.e-cancer.fr.

"En 2009, 1.830 cas de cancers ont été indemnisés par la Caisse nationale d'assurance maladie, soit une augmentation de 9,1 % par rapport à 2008", souligne le rapport. Toutefois ces chiffres sont à prendre avec précaution. En effet, pour les experts, "cette augmentation traduit un meilleur repérage et une meilleure reconnaissance des cancers d'origine professionnelle, et non pas une augmentation de l'incidence de ces cancers".

Une origine professionnelle complexe à établir

Les cancers professionnels sont en effet notoirement peu reconnus et donc sous-indemnisés. Car l'origine professionnelle d'un cancer est particulièrement complexe à établir. Comme le souligne l'INCa, il faut prendre en compte : "de nombreux facteurs de risques ; la traçabilité incomplète des expositions ; le temps

Dossier

Smartphones, SMS, GPS : mieux sensibiliser les salariés aux nouveaux dangers au volant

“Le phénomène d’hyper-connectivité et les nouvelles technologies font leur entrée dans la sphère automobile et viennent perturber la conduite des Français”, constate une récente enquête réalisée par Ipsos. De fait, un nombre croissant de Français avoue ne pas résister à la tentation d'utiliser au volant les nombreuses fonctions de leurs smartphones. Des comportements à haut risque qui doivent faire l'objet d'une meilleure sensibilisation, notamment en milieu professionnel.

L'augmentation du nombre de smartphones va-t-elle déboucher sur celle des accidents de la route ? À en croire la seconde vague de l'Observatoire de la conduite responsable réalisé par Ipsos pour la Fondation Vinci Autoroutes, le risque est réel.

Banalisation de l'usage des smartphones au volant

Cette enquête démontre en effet que l'utilisation des nouvelles technologies au volant se banalise dangereusement. Ainsi, “31% des Français téléphonent parfois en conduisant, avec un kit mains libres ; 26% avouent téléphoner sans kit mains libres en conduisant ; 24% admettent paramétrer leur GPS en roulant ; 20% disent envoyer et lire des SMS ou des mails au volant ; 3% avouent surfer sur Internet, et... 1% regarder des films en conduisant !”

Des pratiques hélas de plus en plus courantes : “L'usage des SMS ou mails au volant connaît la plus forte progression de puis la

vague d'enquête de l'année précédente (+8 points)”, soulignent les experts d'Ipsos.

Le risque d'accident multiplié par quatre !

Or, ces comportements sont à hauts risques. En effet, lorsqu'un automobiliste utilise son téléphone, sa rapidité de réaction chute de 30 à 70 %, il regarde moins souvent dans ses rétroviseurs, il a tendance à se laisser déporter jusqu'à mordre l'autre voie, et il oublie plus fréquemment de s'arrêter au passage piéton... Si bien que, selon les experts, l'usage du téléphone multiplie le risque d'accident par quatre !

Sanctionner et sensibiliser

Conscients du danger, les pouvoirs publics ont décidé de réprimer plus sévèrement l'usage du téléphone au volant. Depuis le mois de janvier dernier, celui-ci est passible d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire, au lieu de 35 € et moins 2 points auparavant.

Toutefois, les professionnels de la prévention estiment que la répression ne suffira pas à modifier les comportements. Pour y parvenir, il faut aussi promouvoir les bonnes pratiques, notamment dans les entreprises, grandes utilisatrices de technologies mobiles.

Document unique et protocole de communications

Les employeurs sont ainsi tenus de prendre en compte les dangers de la route dans leur document unique d'évaluation des risques. Et ils doivent aussi engager des actions susceptibles de les réduire. À cette fin, l'établissement et la diffusion d'un protocole de communications régissant l'usage du téléphone et des mails lors des déplacements constitue une bonne base de travail (voir enca-



“20 % des Français avouent envoyer et lire des SMS ou des courriels en conduisant.”

dré ci-contre). Ce document de référence permet de poser solennellement l'interdiction de communiquer au volant. Toutefois, il faut aussi s'assurer que cette règle est respectée dans la pratique quotidienne, tant par les salariés que par la ligne hiérarchique. La modification effective habitudes étant une œuvre de longue haleine, des actions régulières de sensibilisation ne seront pas superflues ! ■

Pour aller plus loin :

- La seconde vague de l'Observatoire de la conduite responsable est disponible sur le site internet de la Fondation Vinci Autoroutes pour une conduite responsable : <http://fondation.vinci-autoroutes.com>.
- Des affiches sur le danger du téléphone au volant sont proposées sur le site de l'INRS : www.inrs.fr.
- Des manuels pédagogiques et des informations sur les aspects légaux de la gestion du risque routier sont disponibles auprès de la Société d'édition et de protection route (SEPR) : www.sepr-route.fr.

Établir un protocole de communications

Face à l'augmentation du nombre de salariés nomades, à l'allongement des durées de trajet domicile-travail et à la banalisation des technologies mobiles, les entreprises sont tenues d'élaborer un “protocole de communications” à respecter lors des déplacements. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, il doit notamment spécifier les principes suivants :

- Interdiction d'utiliser le téléphone au volant, quel que soit le dispositif utilisé (le salarié n'est pas joignable pendant le temps de conduite) ;
- Communications quand le véhicule est à l'arrêt ;
- Renvoi automatique des appels sur une messagerie quand le salarié est au volant ;
- Détermination de plages d'appels sur les temps de pause de conduite ■

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.



Affiches 2012

Recueil édité par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), librement téléchargeable au format PDF sur www.inrs.fr.

Un visuel percutant a souvent plus d'impact sur nos comportements qu'un long discours ! Partant de ce principe, l'INRS diffuse régulièrement des affiches de sensibilisation aux risques professionnels rencontrés quotidiennement par les salariés. Bien entendu, les comportements individuels à risque sont ici spécifiquement visés. Usage du téléphone au volant, consommation d'alcool au travail, non-consultation de l'étiquetage des produits chimiques, usage immodéré des échelles, manque de rigueur dans le port des équipements et des tenues de sécurité... Autant de petites défaillances qui peuvent avoir de grandes conséquences et qu'il est donc utile de combattre en recourant aux affiches proposées par l'INRS dans ce recueil. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité
Directeur de publication : Emmanuel Pochet
Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La publication du mois :

Impact des TIC sur la santé et le bien être au travail : plus d'interrogations que de certitudes

Quel est l'impact des technologies de l'information et de la communication sur nos conditions de travail ? Cette question fait l'objet d'un rapport récemment dévoilé par le Centre d'analyse stratégique (CAS) et la Direction générale du travail (DGT). Si les réponses sont loin d'être tranchées, quelques points d'attention sont toutefois proposés.

Des effets paradoxaux

Les experts ont examiné les effets des TIC selon trois problématiques centrales :

- **L'impact des TIC sur les rythmes, l'autonomie et le contrôle du travail.** À ce sujet, les auteurs recommandent notamment de maintenir un juste équilibre entre la charge de travail et le besoin de se retirer, de se déconnecter pour faire un travail de qualité, entre la standardisation et le maintien de marges de manœuvre, entre l'autonomie et le contrôle.

- **L'influence des TIC sur le renouvellement des collectifs de travail.** En la matière, les experts s'accordent sur le profond renouvellement des collectifs de travail. En revanche, ils constatent que, selon l'usage qui en est fait, les TIC peuvent, selon les cas, aussi bien déboucher sur l'isolement des salariés que sur un surcroît d'entraide contribuant à réduire les effets de l'intensification du travail.

Pour aller plus loin : Le rapport "L'impact des TIC sur les conditions de travail" est téléchargeable sur le site du Centre d'analyse stratégique (CAS) : www.strategie.gouv.fr.



- **L'effet des TIC et la gestion de l'espace et du temps.** Les auteurs remarquent que les TIC s'inscrivent dans un mouvement général de brouillage des repères spatio-temporels qui encadraient autrefois le travail. Ils recommandent notamment de porter attention aux risques d'accélération et de dictature du court-termisme, ainsi qu'à celui d'un effacement des frontières traditionnelles entre sphère professionnelle et sphère privée, travail et non-travail.

Vigilance sur l'usage

Au final, comme on pouvait s'en douter, les TIC ne peuvent donc être considérées comme intrinsèquement bénéfiques ou néfastes. Tout dépend en effet de l'usage qui en est fait, tant par les organisations que par les salariés. Les auteurs recommandent donc la vigilance et suggèrent de poursuivre à l'avenir l'étude de leur impact. Car une chose est sûre : les TIC vont continuer à transformer nos modes de vie et de travail. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org